



AN-NASR

Bulletin trimestriel d'information et de formation de l'A.E.E.M.B.
N°039 150.E.C.F.A

La problématique du divertissement en Islam

P. 6-7

Crise à l'Université

La levée du mot d'ordre de grève ne suffit pas

P. 2



Pr. Magloire Sinié, Secrétaire général du Syndicat national autonome des enseignants-chercheurs (Synadec)



Joseph Paré, ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Citoyenneté **Que faut-il comprendre ?**

P. 5

Le jeune musulman et les vacances

P. 4

Maraboutage **Historique d'une pratique dangereuse**

Spiritualité **Les secrets de l'adoration**

P. 9

Il y a longtemps que les démons ne lâchent plus l'université de Ouagadougou. On est tous enroulés ou aveuglés par on ne sait quel démon que l'université peut brûler. On ne compte plus les sauvetages en extremis. Il y a une année seulement, nous étions à quelques différences près dans la même merde que celle d'aujourd'hui. Qu'est ce qui a changé véritablement ? Pas grand chose sauf que pour cette fois ci, c'est le Syndicat national autonome des enseignants-chercheurs (Synadec) qui a pris le relais à l'Association nationale des étudiants burkinabè (Aneb) pour faire face au gouvernement, protagoniste irremplaçable des crises universitaires. Au commencement était la plate-forme revendicative (PFR) initiale du Synadec en trois points: la revalorisation du statut de l'enseignant-chercheur, le paiement de la dette sociale et la convocation d'assises pour un agriornamento de l'Université. C'est le

Burkina ainsi que les écoles supérieures et les centres de recherches publiques entamaient une grève à durée indéterminée. L'Université de Ouagadougou naturellement s'est retrouvée être le foyer incandescent de cette énième grève qui finirait par la consumer. Les multiples rebondissements ne furent pas de nature à donner espoir aux milliers d'étudiants désœuvrés et désorientés depuis le déclenchement de la crise. Le gouvernement, dans le mois de juin, ne marchandait plus ses positions. Il signifiait son intention de ne plus discuter avec le Synadec tant que le mot d'ordre ne serait pas levé. A ce ton, s'ajoutaient les coupures des salaires des grévistes pour les enseignements non dispensés depuis le 08 avril jusqu'à la reprise des cours. Le gouvernement, vraisemblablement, jouait ainsi sa dernière carte. Mais dans ce bras de fer, le risque n'était pas seulement réel, il était bien grand. L'invalidation de l'année 2000 et la

année académique son flot de soucis. Ce refrain montrant bien qu'il ne suffit pas d'une simple levée de mot d'ordre de grève. Il faut finir avec les résolutions conjonctives des crises et éviter que des milliers d'étudiants soient chaque fois en sursis quant à l'invalidation de leur année. A qui profiterait une telle situation pour qu'on ne fasse rien ou du moins pas assez pour nous tirer de là ? On a beau rassurer qu'une année blanche ou invalidée n'est pas possible avec le système universitaire actuel mais les étudiants eux restent perplexes et à juste titre. Et puis ce ne sont pas les mots qui changeraient les choses. Ce que les étudiants craignent ce n'est pas une année invalidée ou blanche. Ils craignent simplement de perdre une année, peu importe le qualificatif. Et à l'étape actuelle des choses, tout est réuni pour qu'une année soit perdue parce qu'on aura consenti deux années académiques pour ne solder qu'une seule année.

17 juillet 2008, pendant que l'Université était fermée, fermeture consécutive à la crise due à la répression des étudiants le 17 juin 2008, que le Synadec a transmis sa PFR au gouvernement. Le 21 décembre 2008, le Synadec entraînait en grève pour la satisfaction de sa plate-forme. Cette grève qui a duré jusqu'au 31 janvier 2009 avait permis de solder la dette sociale (rappel des arriérées, des indemnités de logement, les actes académiques, ...) au prix de 1 039 853 396 FCFA. Ce geste du gouvernement avait favorisé un dégel de la situation en attendant l'ouverture de nouvelles négociations sur la revalorisation du statut de l'enseignant-chercheur prévues pour le 16 février 2009. Auparavant, la réouverture de l'Université le 1er septembre 2008 avait amené le Synadec à biffer de sa plate-forme la revendication portant sur les assises sur l'Université. Dès lors, il ne restait plus qu'un seul point de la plate-forme à solutionner. Qui aurait imaginé que le dur restait à venir, au regard de l'enthousiasme que les deux parties affichaient ? Et pourtant. Le gouvernement aurait joué au dilatoire, s'écriait le Synadec, surpris de constater le piétinement des négociations. Il ne fallait pas plus pour que le syndicat reprenne son arme favorite. Le 08 avril, les universités publiques du

Crise à l'Université La levée du mot d'ordre de grève ne suffit pas

fermeture de l'université en juin 2008 sont des antécédents qui ont encore une part lourde de responsabilité dans les convulsions actuelles de nos universités. Si le passé, à ce qu'on, dit est censé nous éclairer, il faut alors en tirer des leçons et des bonnes surtout. La question de l'université ne devrait en aucun cas être une affaire d'un groupe, qu'il s'appelle syndicat ou gouvernement. Elle est une question nationale qui requiert l'implication de toutes les

forces vives du pays. C'est pourquoi il faut regretter qu'on ait pas suffisamment entendu la société civile à propos. C'est simplement regrettable.

Sans rentrer dans les détails, cela représenterait pour un étudiant la même réalité qu'une année invalidée ou blanche. Ce n'est ni moins ni plus que du temps perdu et qui ne se rattrapera jamais.

Avec la levée du mot d'ordre de grève intervenue seulement le 13 juin, on imagine que le scénario sera d'aller en vacances avant de revenir poursuivre la même première session de l'année en septembre. Qui plus que les étudiants paieront cette facture ? Cela ne peut plus continuer, il faut mettre un terme au tâtonnement. L'université doit fonctionner. Ça y va de l'avenir du pays.

La Rédaction

An-nasr Trimestriel passe à 12 pages

Dans la logique des réformes entreprises pour mieux satisfaire le lectorat, votre bulletin passe, à compter de ce numéro, de 8 à 12 pages. Cela nous donne la latitude d'élargir l'éventail des sujets pour mieux prendre en compte les besoins d'informations des frères et sœurs en islam. Nous réitérons nos remerciements pour votre confiance renouvelée et les différents soutiens. Cependant, il existe d'autres défis à relever, notamment le passage d'un trimestriel à un mensuel et du noir blanc en couleur. Des défis que nous devons tous relever. Chacun, selon ses possibilités peut apporter son soutien. Et nous vous en remercions d'avance. Notre credo, c'est la bonne information et formation des musulmans de notre pays. Ensemble, nous pouvons et nous devons y arriver, surtout, par la grâce du Tout-Puissant.

La rédaction

3^e édition des 72 heures de l'étudiant musulman

La crise de l'enseignement supérieur en point de mire



La foi, facteur de consolidation des valeurs citoyennes. C'est sous ce thème que le Conseil général de l'université de Ouagadougou a organisé la 3^{ème} édition des 72h de l'étudiant musulman du 28 au 30 mai 2009. L'édition de cette année a été parrainée par le Pr Mamadou Hama Dicko directeur général du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU).

Durant 03 jours, les participants ont eu droit d'abord à une conférence sur le thème des 72h animé par l'imam Tiégo Tiémoré. Au cours de la conférence, le conférencier est revenu sur la définition de la foi, son importance et son impact dans la vie du musulman. Ainsi, en tant que musulman nous devons nous distinguer des autres par notre souci à préserver les valeurs morales. De la communication de l'imam, nous pouvons résumer ceci : un bon musulman est un bon citoyen qui met sa foi au service de sa nation et par de là, cherche la satisfaction d'Allah. Ensuite, les participants ont suivi un forum sur le thème : « *mouvements associatifs et gestion des crises universitaires* ». L'AEEMB, la Jeunesse Etudiante Catholique (JEC), l'Action, Civisme

et Démocratie (ACD) le Groupe Biblique Universitaire (GBU) et le MBDP ont été les animateurs de ce forum. Tous ces acteurs à travers leurs représentants ont reconnu qu'il y a bel et bien une crise à l'université dont les causes sont entre autres : le délaissement de l'enseignement secondaire, un mauvais traitement des enseignants et des étudiants. Les responsabilités de cette situation sont à rechercher à tous les niveaux : l'Etat, les enseignants, les étudiants et les syndicats. La principale conséquence de cette situation demeure l'avenir des étudiants qui est sacrifié sur l'autel des intérêts de certains acteurs, d'où l'appel à une prise de conscience générale de tous les acteurs et à plus de responsabilité de la part de l'Etat dans l'enseignement supérieur, pour un avenir enchanteur de la jeunesse, et donc du pays. Enfin un grand panel sur le thème : « *jeunesse et citoyenneté au Burkina Faso : quel apport dans la construction de l'état de droit ?* » est venu clore la série des communications. Les panélistes étaient, le Pr Augustin Loada du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), l'AEEMB, le ministre de la Jeunesse. Le ci-

toyen, selon les panélistes, est celui qui respecte les lois du pays et participe à son développement. Cependant, pour le musulman, tout engagement doit avoir pour objectif de combattre les injustices et soulager les semblables et tout cela en cherchant la face de Dieu. En outre, il doit s'engager dans ce domaine afin d'apporter sa lumière qui est la religion musulmane dans cet Etat de droit souhaité.

En marge de ces communications, il y avait d'autres activités récréatives comme le jeu al ilm (jeu de savoir). Ce jeu a opposé les différentes sections du CGUO à travers des questions dans les différentes disciplines telles le droit, l'économie, la santé, la géographique, l'histoire etc., en leur posant des questions. Cette année encore le jeu al ilm a été remporté par la section SJP (sciences juridiques et politiques).

Il y a eu également une présentation des mets et boissons. Ce qui a permis aux sœurs d'exprimer leur talent en matière d'art culinaire. On retiendra également les visites guidées des stands d'exposition (photos) sur l'historique de l'AEEMB.

Une nuit de marraçana est venue clore les 72 heures. Cette nuit a mis aux prises les différentes sections et a duré toute la nuit. La coupe a été remportée par la section SJP. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine

inch'Allah !

Mounkaïlou OUOBA

Initiation à la lecture du Coran

14 militants du Conseil général du Tuy formés

Le conseil général de l'AEEMB du Tuy (Houndé) a procédé le samedi 23 mai 2009 à la célébration d'une cérémonie de fin d'initiation à la lecture du noble Coran. Ils étaient quatorze (14) lauréats dont 3 sœurs qui ont vu leurs efforts d'une année d'apprentissage à la lecture du Coran couronnées par des diplômes lors de cette cérémonie. Pour l'occasion, les aembistes, les parents des lauréats, les imams de la ville de Houndé et les sympathisants de l'AEEMB ont fait le déplacement chez le frère KABORE Dramane (encadreur du Conseil Général) pour soutenir l'AEEMB et partager la joie des lauréats.

En effet, après la lecture d'ouverture suivie des discours du parrain, les apprenants on pu psalmodier quelques

versets du Saint Coran pour montrer au public ce qu'ils ont appris. Cette première édition a connu la participation du Secrétaire Adjoint aux Affaires Culturelles du Comité Exécutif, le frère KABORE Kassoum qui a, au nom du Comité exécutif encouragé les responsables du conseil général du Tuy pour cette initiative très noble. Il les a invités à poursuivre dans cette même direction à l'instar des conseils généraux du Mouhoun et du Houet qui en ont fait une activité annuelle.

Le message a été bien reçu car déjà la deuxième édition se prépare avec une vingtaine d'apprenants.

Le comité Exécutif pour sa part compte lancer une opération de

grande envergure d'initiation à la lecture du coran afin de toucher tous les militants pour une meilleure appropriation et une meilleure transmission de la parole d'Allah.

Hamadou BAGAYOGO



Photo de famille des 14 lauréats

OJEMAO

Une AG et un séminaire international de formation en août à Cotonou

L'Organisation de la jeunesse musulmane en Afrique de l'Ouest (OJEMAO) tient du 8 au 11 août 2009 à Cotonou au Bénin, son Assemblée Générale ordinaire. Lors de cette AG, il sera question du bilan des activités des bureaux nationaux de coordination et du Secrétariat Exécutif dirigé par Aboubacar TOE du Burkina Faso depuis le Congrès de Ouagadougou d'août 2007.

A travers des ateliers, les participants se pencheront sur la politique de formation des jeunes musulmans ainsi que le financement de l'organisation. En marge de l'AG, il est justement organisé un séminaire international de formation à l'intention des militants des associations islamiques de l'Afrique de l'Ouest et du public musulman. Cette 1^{re} édition du sémi-

naire international de formation a pour thème central : « la communication, facteur d'intégration et de paix ». Le fiqh de la daawa, les sciences du coran, la problématique de la communication, le dialogue interreligieux sont entre autres thèmes qui seront au centre de cette formation. Le mandat du frère TOE en cours constitue une période cruciale dans la vie de la structure car le Congrès de Ouagadougou était celui de la relance. « Essentiellement, ce que nous allons faire, c'est de mettre à exécution les résolutions du congrès, parce que ce congrès a suffisamment travaillé et proposé des réformes qui permettent de pouvoir réussir la coordination des associations de jeunesse de la sous-région », avait en effet signifié le Secrétaire exécutif Aboubacar TOE, lors de ce Congrès. Créée en 1993 à Orodara au Burkina Faso, l'OJEMAO a pour objectifs, entre autres, d'établir des relations de coopération entre les associations islamiques de la sous-région, de pro-



Le Secrétaire Exécutif de l'OJEMAO Aboubacar TOE

mouvoir la fraternité, la solidarité et l'entraide entre les associations membres, d'œuvrer pour une véritable intégration économique et sociale de la jeunesse musulmane en Afrique de l'Ouest et à l'émergence d'une jeunesse musulmane pétrie des valeurs éthiques et spirituelles de l'islam.

Ibrahima OUEDRAOGO

Le jeune musulman et les vacances

L'année scolaire s'est achevée, et les vacances ont commencé et se sont embellies de leurs parures et de leur douceur. Le bon jeune serviteur d'Allah doit le remercier pour toutes ses grâces dont il a bénéficiées durant l'année scolaire et académique. Il doit pas être celui qui, après avoir reçu son diplôme, après avoir plié les plumes et cahiers, s'est lancé vers les choses vaines, l'oisiveté et l'amusement, en veillant la nuit et en dormant le jour. Il déchire le temps précieuse par l'amusement et la désobéissance à Allah, par les choses imaginaires et les propos insensés ; il reste devant les chaînes télévisées retransmises par satellite, reste figé sur Internet, et passe des minutes précieuses à passer maîtres dans différents genres d'amusements par obéissance aux incitations des jeunes et par soumission à l'emprise du temps libre - selon ce qu'il pense.

Non! Le jeune musulman sage et éveillé passe sa vie en général, et ses vacances en particulier, en restant dans la droiture et la piété, l'effort et la loyauté. La vie n'est qu'un dépôt et nous ne devons pas la brader dans la désobéissance.

L'incapacité et la paresse effacent les marques de la guidée et de la bonne

orientation. Et parmi ses invocations, le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) disait ceci : **« O Seigneur ! Je cherche protection auprès de Toi contre l'incapacité, la paresse, la lâcheté et l'avarice. »** Rapporté par Mouslim.

Et parmi les sagesses : **« Celui qui opte pour le repos, ne remplira pas sa main ». Et aussi : « Plus tu te fatigues, plus tu obtiendras ce que tu désires. »**

Celui qui s'en remet à Allah en plaçant sa confiance en Lui, et est prêt à surmonter les difficultés, trouvera facile l'endurance dans les moments difficiles. L'anxiété ne l'empêchera pas d'agir, et le désespoir de ne pas pouvoir parvenir à ce qu'il désire ne le fera pas renoncer. Il trouvera toute chose devant lui souriante et facile, et il atteindra, par la grâce d'Allah, l'honneur élevé. Celui qui s'enfuit sincèrement vers Allah, Allah lui donnera la stabilité ; et le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit : **« Attache-toi à ce qui t'est utile, demande l'aide d'Allah, et ne sois pas faible [n'abandonne pas ce que tu fais]. »** Rapporté par Mouslim.

La période des vacances est un moment important pour les jeunes musulmans. Ceux-ci doivent faire des

efforts pour éduquer leurs âmes dans la bonne orientation, et à surmonter leurs sentiments et leurs mœurs dans la rectitude, à travers les moyens de communication et d'appel à Allah, les centres de vacances d'été, les cours de sciences religieuses, et les rencontres éducatives ; et nous devons mentionner le meilleur rappel : le Saint Coran. Nous devons lui donner beaucoup d'importance et abreuver les enfants et les jeunes de sa source pure et douce, en les faisant mémoriser, lire, suivre sa guidée, l'étudier, et réfléchir à ses significations ; surtout à une époque où la communauté est exposée à des attaques terribles dans son honneur, sa terre, ses lieux saints et ses richesses. Les parents doivent montrer aux jeunes le chemin de l'islam du juste milieu et de la modération, les conseiller, les orienter continuellement, en traçant leurs buts et en limitant les choses qu'ils doivent accomplir en priorité. Les vacances doivent être une occasion pour les jeunes musulmans de puiser le maximum d'énergie dans le Coran et la Sunna, pour pouvoir traverser la prochaine année avec conviction et la baraka d'Allah

**Cheikh Abderrahmane
As-Soudaïss**

CITOYENNETÉ : Que faut-il comprendre ?

Citoyenneté ! S'il y'a une notion qui est autant mal appréhendée et insuffisamment mise en œuvre dans nos Etats modernes, c'est bien la citoyenneté. Ceux là même pour qui, elle a été conquise en jouissent très inégalement. Pire, leur comportement au quotidien semble confirmer leur indifférence à ce nouveau statut censé transformer leur situation d'assujettis d'hier en des hommes libres aujourd'hui fortement impliqués dans la gestion des affaires de la cité : donc en des citoyens actifs. D'où la nécessité de faire un arrêt sur ce concept afin d'apporter la lumière.

Compréhension du concept de la citoyenneté

La citoyenneté est un concept propre à la démocratie. Cela en raison des prérogatives reconnues par ce régime politique à chaque individu dans la dévolution du pouvoir politique et la gestion d'une manière générale des affaires de la cité. De ce fait, la citoyenneté est un statut juridique qui reconnaît à tout membre d'un Etat des droits mais aussi des devoirs. Donc le citoyen, à l'inverse du sujet dans le système monarchique, est un homme libre qui jouit librement de ses droits civils et politiques tout en étant conscient de ses devoirs. En un mot, le citoyen contribue au fonctionnement des institutions et à la gestion des affaires publiques. Cette présence participative fait du citoyen un important vecteur de développement pour sa cité dans la mesure où il observe un certain nombre de valeurs originales propres à la citoyenneté.

Valeurs attachées à la citoyenneté

La citoyenneté fait appel nécessairement à des valeurs que le citoyen doit incarner afin de pouvoir observer les obligations qui sont les siennes dans la cité. Traditionnellement il est rattaché à la citoyenneté trois valeurs essentielles :
 *La civilité : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société. Derrière ce respect de la dignité humaine et de l'harmonie de la société, on demande à chaque citoyen de faire la paix avec l'ensemble de ses concitoyens, malgré les différences ou les divergences d'opinions. C'est en ce sens que chaque musulman est un levain pour la paix où il se trouve parce que prenant toujours en compte dans son adoration cette di-

mension de l'horizontalité c'est-à-dire le tissage de bonnes relations avec ses semblables.

Le civisme : C'est le dévouement qu'a un individu pour sa collectivité ou son pays il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

La solidarité : elle est importante, en effet, des lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques notamment de la solidarité, est un acte hautement citoyen. En s'acquittant de ses impôts ou autres taxes l'individu solidaire avec les plus démunis de sa société du fait que cet argent réinvesti (constructions d'écoles, équipement de centres sanitaires...) permettra d'améliorer les conditions de vie des populations. Aux termes de l'article 17 de la constitution « le devoir de s'acquitter de ses obligations fiscales conformément à la loi s'impose à chacun » : observer ce devoir est un acte citoyen.

Manifestations de la citoyenneté

La citoyenneté est un concept concret qui de par sa définition invite à l'action à travers cette reconnaissance dualiste de "droits et devoirs" à l'individu dans la société. Une intensification des valeurs de la citoyenneté constitue un catalyseur pour sa mise en œuvre qui peut se décliner en deux éléments :

-l'allégeance aux lois en vigueur, la vie en république est une vie essentiellement codifiée, encadrée par des textes juridiques qui déterminent soigneusement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, les conditions dans lesquelles tel ou tel acte peut se poser...etc. Un bon citoyen, de surcroît le musulman doit avoir une attitude positive à l'égard de tous les dispositifs juridiques ou institutionnels de son pays qui ont pour finalité unique l'organisation de la vie en société pour l'épanouissement de tous. Les attitudes telles que le non respect des feux tricolores, le refus de s'acquitter de ses obligations fiscales sont inconvénients et punissables autant que l'est le non respect du signal d'arrêt du policier pendant la montée ou la descente des

couleurs.

-La participation à la gestion des affaires publiques, c'est un droit reconnu par la constitution (article 12) à chaque burkinabè : « Tous les Burkinabè sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi ».

La participation du citoyen dans la gestion des affaires publiques doit s'observer à deux niveaux. D'une part, il doit mettre en œuvre son droit de vote pour participer au choix des dirigeants. Les citoyens doivent se laisser guider dans leur choix par la qualité des projets de société et surtout de la compétence de chacun des candidats à diriger avec loyauté, intégrité et la plus grande transparence possible. Pour le citoyen musulman, participer au choix de ceux qui doivent presider à la destinée de la communauté, plus qu'un simple devoir civique est une lourde responsabilité conformément à cette parole du prophète Mohamed (SAW) : « Ceux qui choisissent des chefs incompetents et injustes, ont trahi Dieu, son Messager et les croyants ». L'organisation des élections à intervalles réguliers est la reconnaissance tacite des défaillances de la démocratie qui très souvent permet à des individus inouïsants de l'avenir du peuple de se hisser au pouvoir. C'est pourquoi chaque citoyen doit saisir ces opportunités pour corriger les erreurs qu'il aurait commises aux élections passées. Lamine CISSE, ancien ministre de l'Intérieur du Sénégal dans son ouvrage intitulé *« Carnet secret d'une alternative »* écrivait : « Il faut que chaque citoyen, chaque électeur, puisse dire "ma carte d'électeur, c'est mon arme". Il faut qu'il ait conscience que cette carte d'électeur lui donne le pouvoir de faire et défaire les gouvernements, que s'il le souhaite grâce à ce "bout de carton", il peut changer les dirigeants de son pays. Une fois cet acte civique (le vote) accompli, le citoyen doit poursuivre son engagement aux côtés des dirigeants pour les accompagner dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques mais surtout contribuer à la formation d'une opinion nationale suffisamment avertie. Cela nécessite qu'il milite dans les structures politiques (partis politiques), syndicales et autres associations de la société civile à but noble. Quelque soit le contexte dans lequel évolue le musulman, sa foi l'interpelle, à promouvoir le bien, proscrire le mal, à servir Dieu à travers ses créatures, bref à un engagement citoyen.

Halidou SAMBARE

La problématique du divertissement en Islam

Au lycée comme à l'université, au primaire comme dans les séminaires, l'on observe des récréations et/ou des pauses. Ces arrêts marqués entre des activités aussi importantes nous rappellent la nécessité pour l'esprit humain, après un moment intense d'investissement, de se reposer, de changer d'activités, de se divertir. Cette notion de divertissement a toujours soulevé des débats aussi passionnés qu'idéalistes. Notre dessin à travers cet article n'est pas de participer à ce débat ni de vous fournir une liste de fatwas interdisant ou autorisant tel ou tel divertissement mais simplement et seulement à partir de la reconnaissance de cette vérité qui est que la vie chemine nécessairement avec le divertissement, voir comment l'islam l'appréhende.

Institution

L'islam est une religion de sagesse qui vise par ses enseignements, l'ascension spirituelle.

Il est une croyance qui nous ordonne le juste milieu et la modération, et nous prohibe le monachisme et l'extrémisme religieux pour assurer l'équilibre, le bonheur, et le progrès des êtres humains sur terre.

Au matin de la révélation, certains compagnons comme Abou Dardah s'étaient illustrés par une intensité de pratiques spirituelles en se jurant de ne s'accorder aucune autre jouissance que spirituelle. Le message de l'islam, en bon pédagogue leur a enseigné que l'itinéraire spirituel était aussi la prise en compte du temporel conjugué avec des divertissements. Lui-même était l'incarnation de ses enseignements. Il savait que trop de sérieux n'était pas le meilleur réceptacle de son message. Il savait alterner le sérieux et l'amusement pour donner à la part humaine ce qui lui revient. Cela a eu pour conséquence l'installation de la meilleure fraternité où se séparer du groupe était la plus grande douleur. Il nous sou-

vient qu'une fois une vieille femme lui demanda d'implorer Dieu pour qu'elle accède au paradis.

Le messager lui dit qu'une vieille femme ne pouvait pas accéder au paradis. Quand celle-ci s'attrista profondément, le prophète lui dit qu'en effet, quand elle entrera au paradis, elle sera toute jeune. Ces paroles, cette rhétorique, il en faisait usage même dans les moments les plus décisifs comme la guerre.

Les petites filles lui tenaient par la main pour s'amuser avec lui et ne le relâ-
chaient que
quand
el-

« distrayez-vous car je détecte qu'on dise que ma religion est rigide ».

étaient satisfaites. Il participait à ces jeux comme si ceux-ci étaient les siens. C'est tout cela qui est pour nous le divertissement. Cet hadice institue le divertissement : « *distrayez-vous car je détecte qu'on dise que ma religion est rigide* ». Cet impératif incite les croyants et croyantes à se donner du temps pour s'amuser. Le message de l'islam avertit les fidèles en ces termes : « *Prenez garde contre l'extrémisme dans la religion, car ceux qui sont venus avant vous n'ont été détruits que par l'extrémisme* ».

Principes

Le prophète faisait la course avec sa jeune épouse Aïcha. De nos jours, faire autant peut paraître un événement de sorte à attirer toutes les curiosités, les remontrances, les commentaires les plus sarcastiques. Mais il appartient à nous musulman de montrer que notre religion est celle qui vise l'épanouissement de l'être humain.

Parler des divertissements, c'est à quelque part se contraindre de dire lequel est licite et lequel ne

l'est pas. Nous aimerions éviter ce piège mais tellement les débats en cours en font le nœud de la question, nous sommes obligés de dire un mot.

Par principe, tout ce qui n'est pas illicite en islam est licite, mais cela ne suffit pour établir la licéité d'une action. Ce qui semble convenir c'est l'intention et le contenu. Ainsi, toute chose mal utilisée peut être néfaste pour l'humanité, et lorsqu'elle est bien utilisée elle peut être bénéfique pour le développement. L'art, le divertissement, et la technologie sont comme un verre vide ; si on le remplit d'eau, il serait halal ; et si on le remplit d'alcool, il serait illicite.

Ainsi la course, l'équitation, la natation, le jeu de scrabble, le football, les arts martiaux, etc. constituent un lot de divertissements qui peuvent être licites. Prenant l'exemple du football, s'il doit être le moyen de l'expression d'une passion sans retenue entraînant des suicides, de la haine raciale, de la xénophobie, l'abandon de la prière, etc., il sera alors illicite pour non pas ce qu'il est mais pour ce qu'il donne à être.

Le jugement de la musique, à titre d'exemple, dépend de la qualité du rythme et des paroles ; si les paroles sont légales et le rythme ne nuit pas aux systèmes auditifs et nerveux, la chanson serait licite ; sinon, elle serait illicite. Dieu, le Très Haut, dit dans Son Noble Livre : « Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux ; Sourate 7 : Al-Araf.

Nous vous proposons la réponse donnée par Cheick Youssouf al Qardawwi par rapport à la position de l'islam sur la musique : **Parmi les divertissements qui réjouissent les âmes, qui égaient les cœurs et qui font plaisir à l'ouïe, il y a effectivement le chant. L'islam considère le chant comme licite tant qu'il ne contient pas de propos**

Islam et société

grossiers, obscènes ou incitant à la débauche. Et il n'y a aucun mal à ce qu'il soit accompagné de musique, si, du moins, celle-ci n'excite pas les nerfs.

Le chant est utile lors des occasions heureuses, afin de répandre la gaieté et de divertir les âmes. Cela est d'autant plus valable les jours de fêtes, de noces, de retour d'un absent, ainsi que lors des repas de mariage, des repas en l'honneur d'un nouveau-né.

Un Abbâs dit : « 'Aïshah assista au mariage d'une femme médinoise parmi ses proches. Le Messager de Dieu - paix et bénédiction sur lui - arriva et dit : « Avez-vous offert les cadeaux à la mariée ? » Elle répondit : « Oui ! » Il demanda : « Avez-vous envoyé quelqu'un chanter en son honneur ? » 'Aïshah répondit : « Non. » Le Messager de Dieu - paix et bénédiction sur lui - reprit : « Les Anṣâr sont des gens galants. Pourquoi n'avez-vous pas envoyé avec la mariée quelqu'un chantant par exemple : *Ataynâ-kum ataynâ-kum* »

Fa-hayyânâ wa hayyâ-kum
Traduction : Nous voici venus !
Nous voici venus ! Que Dieu nous salue et que Dieu vous salue !

Le *ḥamîd* d'Abû 'Abdâh quant à lui mentionne dans son livre *Al-Iḥyâ'* les hadiths sur le chant des deux servantes et sur les jeux pratiqués par les Abyssins dans la Mosquée du Prophète - paix et bénédiction sur lui - alors que ce dernier les encourageait par des exclamations : « Bravo, enfants de Arfaḍah ! » Ces hadiths précisent également la demande formulée par le Prophète à l'intention de 'Aïshah pour savoir si elle voulait regarder le déroulement des jeux ou non. Ces mêmes hadiths ajoutent que le Prophète demeura en compagnie de son épouse jusqu'à ce que celle-ci s'ennuyât et voulût partir.

Notre sujet n'est pas la musique mais nous nous rendons compte qu'elle constitue l'un des divertissements les mieux observés et les plus problématiques.

L'impact des divertissements sur l'homme.

La réussite nécessite beaucoup d'efforts et quelques moments de repos et de divertissement. Le divertissement n'est pas un aspect inutile de la vie. Loin s'en faut. Le divertissement joue un rôle prépondérant dans l'amélioration de notre culture, notre vie sociale, notre forme physique, psychique, et mentale. Le divertissement nous permet d'oublier le stress et les tracas de la vie quotidienne. Le divertissement, le rire, le sourire, et la joie intérieure sont là pour nous aider à dépasser nos souffrances, récupérer et renouveler notre énergie perdue, et à accéder rapidement à de nouvelles prises de conscience très élevées.

Le jeu

Le divertissement devient illicite quand il manque aux principes de l'islam [appel à la violence, grossièreté, obscénité, éloge de l'alcool, invitation à la fornication, etc.]

de l'enfant est illustratif. En jouant, il incarne le personnage qu'il souhaiterait représenter dans la société. En jouant, il se construit. A chaque parent d'être attentif et d'aider son enfant à incarner le bon personnage pour être comme cet enfant à qui la maîtresse demanda : « que veux-tu devenir dans l'avenir ? »

Les musulmans ont déserté les espaces publics de divertissement laissant la perversion gagner ces terrains. Ces espaces sont les nôtres et nous devons les fréquenter et exiger que la morale y règne. C'est dans ce sens que les sorties récréatives de plus en plus organisées par les structures islamiques dont l'AEEMB sont à encourager. Le divertissement fait partie de l'existence humaine, et l'islam ne l'interdit pas mais ordonne aux musulmans de le pratiquer dans un cadre licite. Sa pratique devient illicite quand elle manque aux principes de l'islam [appel à la violence, grossièreté, obscéni-

té, éloge de l'alcool, invitation à la fornication, etc.] ou quand elle entraîne un manquement dans les devoirs essentiels de la vie [irrespect pour les horaires des prières obligatoires et des moments sacrés du travail, délaissement des parents, manquements aux devoirs de son épouse ou de ses enfants, etc.] .

Le Messager d'Allah (SAW) dit dans un de ses hadiths : « Il y aura après moi des imams, qui ne guideront pas d'après ma guidée, ils n'établiront pas d'après ma Sunna, il y aura parmi eux des hommes aux cœurs de démons dans un corps d'homme ».

Les enseignements de l'islam ont pour finalité, non seulement de rapprocher l'homme de son créateur, mais aussi de créer sur terre pour les croyants, les conditions d'une vie heureuse et paisible. Dieu est infiniment sage et clément et il n'appartient pas à un individu de décider autrement sur un aspect de la religion après que Dieu et son prophète se soient prononcés en la matière.

Chers lecteurs, ce bulletin est le vôtre. Faites le vivre à travers vos critiques, commentaires et suggestions. Vous pouvez aussi nous envoyer des articles à l'adresse suivante:

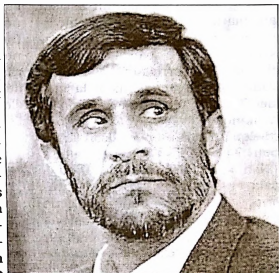
bulletin.annasr@yahoo.fr

Une occasion rêvée des pourfendeurs d'un homme mal aimé des Occidentaux

Mahmoud Ahmadinejad a été réélu président de la république islamique d'Iran pour un dernier mandat de 04 ans. Alors que les contestations vives fusent de l'intérieur comme de l'extérieur, tout semble indiquer que l'on devra encore admettre l'homme n'en déplaît aux occidentaux.

Ce n'est point étonnant que la réélection de Mahmoud Ahmadinejad fasse égosiller l'occident autant. Dans l'ordre normal des choses, sans même s'intéresser à la façon dont ce dernier a gagné l'élection, c'est un comportement contraire de la part de l'occident qui aurait eu plus de chances d'être un événement. Disons donc que tout tourne rond et se passe comme on pouvait le prévoir. Les faits sont pourtant là. À qui veut de les contester ou de les admettre. En effet à l'issue de l'élection présidentielle du 12 juin, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a été réélu pour un mandat de quatre ans à la tête de l'Etat islamique d'Iran. Les résultats officiels l'ont accrédité de 62.6% des votes contre 33,7% pour son challenger principal, Mir Hossein Mousavi. Les mêmes sources ont annoncé un taux de participation de 85%. Une légitimité à faire des jaloux et à aiguïser la haine des ennemis traditionnels. Tous ces chiffres ne seraient pas exactes, crie l'opposition qui revendique à défaut d'une victoire, un second tour de l'élection. Et comme on s'y attendait, cette opposition n'est pas seule. Dans la même foulée, la Grande Bretagne, la France et les Etats-Unis, pour ne citer que ces pays là, ont demandé que les élections soient reprises. A l'opposé, la Chine, la Russie, l'Inde et le Brésil et de nombreux pays du moyen Orient ont félicité Ahmadinejad pour sa victoire. La réélection d'un type comme Ahmadinejad a un intérêt à plusieurs égards. Au delà des oppositions internes à l'Iran, on avait à faire à un fondamentaliste musulman

(Ahmadinejad) face à un modéré (Mousavi), les élections en Iran ont un intérêt particulier pour qui connaît les ambitions de ce Etat mal aimé par ceux qu'on ne nomme plus. Les relations internationales sont éminemment fondées sur des rapports de domination. Le cercle très fermé des grandes puissances veille au grain sur les puissances en devenir. L'Iran n'est pas seulement une puissance en devenir, c'est une république islamique, c'est un pays arabe. Et comme si tout cela ne suffisait pas, semblent n'avoir trouver meilleur président qu'Ahmadinejad, un provocateur tout fait, un va-et-vient de la guerre diront certains. Georges Bush l'aurait dit mieux que nous. Il y'a alors excès des motifs (fondés comme non fondés) pour ne pas laisser cette petite puissance éclore. Et que dire du programme d'enrichissement de l'uranium de l'Iran ? On ne compte plus les résolutions de l'ONU et les mises en garde contre un projet de nucléaire militaire en Iran. Le simple fait de penser que l'Iran pourrait se doter un jour d'une bombe suffit pour ne pas laisser ce pays s'épanouir ; il faut donc l'étouffer dans l'œuf. L'Iran de Mahmoud Ahmadinejad est une menace constante pour l'Occident. Et que dire particulièrement des Etats-Unis et leur protégé, Israël ? Le remède qui a été administré à Saddam Hussein et à l'Irak s'étant révélé inefficace, on en peut envisager avec l'Iran. Et puis l'Iran n'est pas l'Irak, on saurait être sûr de ce qu'ils sont capables, mais aussi Obama n'est pas Bush même si les Etats-Unis



le président iranien Mahmoud Ahmadinejad

demeurent les Etats-Unis. En fine, toutes ces contestations entendues sur les élections en Iran ne peuvent avoir de crédits quand elles viennent de ces occidentaux. Il faut être naïf pour croire que c'est pour défendre le label de la démocratie. Si la France était tant un défenseur de la démocratie, on aurait pas vu Sarkozy aller au Gabon pleurer la mort d'Omar Bongo, lui qui a régné pendant 41 ans alors que Ahmadinejad, lui est à son deuxième et dernier mandat. En juin 2013, Ahmadinejad aura fait 08 ans au pouvoir. Et que dit la France de Sarkozy quant au projet et aux ambitions malpropres du président nigérien Tandja ? bien entendu, la France se taira tant que Tandja respectera le contrat du groupe AREVA pour l'exploitation de l'uranium. Il n'existe donc pas une démocratie mais des démocraties. La démocratie à l'Occidental, c'est tout simplement les intérêts.

Boukari OUOBA

Les secrets de l'adoration

L'Adoration signifie se rapprocher d'Allah par une soumission complète et avec humilité devant Lui, par le moyen de ces mots et actes qu'Il a établi pour Ses serviteurs, qu'il s'agisse d'actes du cœur, du corps, ou d'états spirituels. L'adoration a une douceur et un délice, et quand une personne goûte à sa saveur et expérimente sa délectation, il s'y attache, et se languit d'elle à tel point qu'il ne se permet pas de s'en séparer, car elle devient sa source de tranquillité et d'apaisement. Le plus éminent de ceux qui ont goûté à la douceur de l'adoration, expérimenté ses délices, et qui a porté témoignage de ses trésors et de ses illuminations était notre Maître Muhammad (SAW) ; le chef de file des dévots, le maître des vertueux, le plus pieux des premiers et des derniers comme l'atteste la parole d'Allah : **« (Dis) Certes mon Ami Protecteur est Dieu qui a fait descendre le Livre (le Coran). Et Il est l'Ami des vertueux. »** *Coran 4 V196*. Par ceci, Allah nous informe qu'Il prend Ses serviteurs en amitié (et sous sa protection) en fonction de leur droiture, et qu'Il a choisi comme ami Son Bien Aimé (SAW) d'une manière qu'Il n'a accordé à nul autre, comme l'indique Sa parole : **« Mon Ami Protecteur est Dieu »**. C'est-à-dire : **« Mon Ami Protecteur, Celui qui se charge de mes affaires dans une façon qui est propre à moi, est Allah. L'amitié Divine est à la mesure de la droiture, comme l'indique la fin du verset, ce qui indique qu'Il a atteint une station de droiture unique, qui ne peut être atteinte par nul autre. C'est pourquoi le Prophète salallahu 'alahi wa salam a la plus complète expérience de la douceur de l'adoration, et il en a tiré la plus grande tranquillité et les plus grands délices. Il a été rapporté dans le Musnad et ailleurs que le Prophète salallahu 'alahi wa salam a dit : « Léve toi, ô Bilal, et donne nous la tranquillité par la prière ! »** Jcar il faisait l'appel à la prière pour le Prophète salallahu 'alahi wa salam. Il a également été rapporté dans le Musnad ainsi qu'ailleurs que le Prophète salallahu 'alahi wa salam disait : **« La fraîcheur de mes yeux a été placée dans la prière. Ceux qui suivent notre Maître Muhammad salallahu 'alahi wa salam avaient également été dotés d'une part de douceur dans l'adoration, et des délices de la dévotion, en fonction de leurs rangs**

spirituels. Il a été rapporté que le grand Shaykh et Connaisseur, Ibrahim ibn Adham, a dit : **« Si les rois savaient la douceur que nous avons trouvée, ils se battraient avec nous par l'épée pour l'obtenir. »** Un autre Shaykh et Connaisseur, Abu Sulayman al-Darani, a dit : **« Les gens de la dévotion nocturne puisent plus de délectation de leur dévotion que les gens des plaisirs insouciantes tirent de leurs jeux. Et n'était-ce la douceur de l'adoration, je ne désirerais plus subsister en ce monde. »** Un autre des Saints a dit : **« Si les habitants du Paradis sont bénis de ce que nous possédons aujourd'hui, ils auront alors une bien belle existence ! »** C'est pour cela que les habitants du Paradis adorent Allah de leur propre initiative, sans qu'il y ait besoin que cela ne leur soit commandé, et qu'ils adorent Allah au Paradis plus encore qu'ils ne l'ont adoré en ce monde. Bukhari et Muslim rapportent dans leurs Sahih, selon Abu Hurayra (r.a.a.) qu'Allah Subhanahu dit aux Anges qui parcourent les rues à la recherche des gens qui se rappellent de Lui : **« Que font Mes serviteurs ? »** Ils Te glorifient et Te magnifient, Te louent et T'exaltent » répondent les Anges. Il répond, Subhanahu : **« M'ont-ils vu ? »** Non par Allah, ô Seigneur, ils ne T'ont pas vu. Il dit encore : **« Et que feraient ils s'ils M'avaient vu ? »** S'ils l'avaient vu, ils T'adoreraient encore plus, Te magnifieraient encore plus. Les résidents du Paradis adorent donc encore plus qu'ils ne l'ont fait sur terre car ils contempleront leur Seigneur, Exalte soit Il, et leur adoration sera volontaire et libre de toute difficulté. Ce sera leur source de tranquillité et de délices. Muslim raconte dans son Sahih, selon Jabir, que le Prophète (SAW) a dit au sujet des habitants du Paradis : **« On leur insufflera des mots de glorification, de louange et de dévotion, de la même façon qu'il vous est à tous insufflé de respirer. »**

Les actes d'adoration laissent une trace sur l'âme de l'adorateur : ils la nettoient de l'étourderie et de la frivolité, de la prétention et de l'égoïsme, jusqu'à ce que l'âme de l'adorateur soit purifiée, et qu'il entre dans le service du Souverain de la Puissance. Quand Rabi' ibn Ka'b al-Aslami a demandé à avoir la compagnie du Prophète (SAW) au Paradis, il lui a répon-

du : **« En ce cas, assiste-moi pour ton propre bien en faisant beaucoup de prosternations. »** Les actes d'adoration apposent sur le cœur et l'esprit de l'adorateur, ainsi que tous ses sens le cachet de la lumière Divine ; et ce jusqu'à ce que même son visage en soit illuminé.

Allah Subhanahu a dit : **« Nous suivons la religion [lit : le cachet] de Dieu ! Et qui est meilleur que Dieu en Sa religion ? C'est Lui que nous adorons. »** [2 : 138]. En d'autres termes : **« attache toi à la voie marquée du cachet d'Allah, car Il te cachètera d'une lumière éclatante et il n'y a pas de meilleur sceau que celui là ; et le moyen d'y arriver est de s'attacher à l'adoration de ton Seigneur de la façon qu'Il a établi pour toi. »** Le Prophète (SAW) a dit : **« La prière est lumière, la patience est illumination. »** L'adoration purifie le cœur, le nettoie, et l'illumine, jusqu'à ce que les lumières du Vrai se manifestent en son sein. Allah subhanahu a dit : **« Allah est la lumière des cieux et de la terre. La semblance de Sa lumière est celle d'une niche... »** [24 : 35]. C'est-à-dire que la semblance de Sa lumière dans le cœur de Ses serviteurs croyants est celle d'une niche dans laquelle se tient une lampe illuminée de lumière. La niche renvoi à la poitrine, et la lampe au cœur du croyant, resplendissant de la lumière de la foi en Dieu. Tout ceci est un exemple de manifestation Divine (théophanie), et le reflet de la lumière divine sur les cœurs n'est nullement une forme de panthéisme ou d'incarnation, Allah est bien exalté au-delà d'une telle chose. Les actes d'adoration rapprochent le serviteur du Seigneur des seigneurs. Allah Exalte a dit : **« Prosterne toi et rapproche toi »** [96 : 19], et dans un hadith qudsi, le Prophète (SAW) rapporte que son Seigneur a dit : **« Mon serviteur continue de se rapprocher de Moi par des actes surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. »** Ce n'est pas ici le lieu pour entrer en détail dans les effets et les secrets de l'adoration. Nous n'avons fait que mentionner quelques notions, pour quiconque le veuille puisse méditer à leur sujet, et réaliser que l'adoration a un grand impact sur l'adorateur, et contient un grand secret, guide vers une illumination éclatante, à un degré élevé, à la proximité d'Allah, et à Son Amour.

Imam Abdallah S.

Historique d'une pratique dangereuse

Les épreuves auxquelles les êtres humains ont à affronter sont diverses et multiformes. Ainsi, pour trouver des réponses à ces événements, certaines personnes font le choix de placer leur confiance en des hommes particuliers par leur mode de vie et leurs pratiques spirituelles connues généralement sous le nom de marabout. Ce terme est intimement lié à la culture islamique. Cependant la notion de maraboutage qui désigne la pratique des activités des marabouts a connu une évolution et a prit diverses formes en fonction des espaces géographiques.

Le mot marabout vient de la prononciation dialectale (marabat) de l'arabe classique. Le mot mara bit désigne l'homme vivant dans un ribat qui est une sorte de couvent fortifié. Le pluriel a alors donné les almoravides qui sont une dynastie qui régna sur le Maghreb et l'Espagne musulmane au XIe et XIIe siècles. La signification du terme marabout désignant à l'origine un moine, soldat de l'ancien empire arabe. La notion a subi une évolution en fonction des régions. En Afrique du nord, le maraboutisme est une réalité complexe dans laquelle ont conflue d'une part des idées mystiques nées du sursisme des mouvements politico-religieuses des idéaux messianiques issus de l'islam chiite comme celui du malidisme et d'autre part, des pratiques populaires superstitieuses voire magique où se retrouve l'influence de vieilles croyances et de vieux cultes anté islamiques. En somme E. Dermeyhen définit le marabout comme étant un terme qui s'applique à la fois au saint vivant ou au saint enterré, au monument qui abrite sa tombe, aux successeurs du saint.

En Afrique subsaharienne la notion n'a pas connu une grande évolution. La pratique du maraboutage y a trouvé un terrain favorable à son adoption. Rappelons que le développement de l'islam en Afrique occidentale est simultané à la prolifération des différentes confréries. A titre d'exemple nous pouvons citer la qadiriyya, la tidianiyya et certaines confréries de l'Afrique noire comme la mouriddiyya et les hayennes au Sénégal. La confrérie est un regroupement de personnes autour d'un maître qui transmet à ses fidèles une méthode de pratiques religieuses appelées tariq.

Adaptation et développement du maraboutage en Afrique.

Les croyances traditionnelles de l'Afrique noire accordent une place considérable au monde invisible. Ainsi, le devin aurait un rôle important dans la société ; il était censé

connaître les événements de l'avenir et procéder à des sacrifices pour éloigner le mal. Il était aussi considéré comme un guérisseur spécialiste dans la connaissance du monde invisible. Il procédait souvent par des interrogatoires des êtres surnaturels pour déterminer les événements dont la cause est cachée au commun des mortels. Par conséquent les devins faisaient l'objet de consultations de la part des populations locales afin de rétablir l'équilibre de la société.

Nos contées africaines qui ont connues l'islam sous forme confrérique ont vite fait de l'adopter et de trouver des substituts aux pratiques traditionnelles. La croyance au monde invisible est un élément fondamental de la foi musulmane. En effet, nous avons l'exemple de la croyance aux anges, au paradis et à l'enfer. Il était alors facile d'islamiser les croyances africaines tels que les génies qui s'incarnaient dans les objets ou êtres vivants et font l'objet de vénération.

le prophète (saw) a dit « celui qui consulte un devin, pendant quarante jours sa prière n'est pas acceptée ».

De même que les génies viennent en aide à ceux qui ont une barakate, leur permettant de faire des miracles en faveur de ceux qui leur font des offrandes requises, car ils ont reçu de Dieu le pouvoir de disposer à leur volonté des forces naturelles. Comme c'est le cas du prophète Salomon à qui Allah avait soumis les djinns, les humains et les oiseaux. Ce , conformément à son invocation dans la sourate 38 v35 « Seigneurs parlez-moi, donne-moi un royaume incontestable pour personne après moi ; c'est toi le dispensateur ». Une position de force telle que celle de Salomon suggère aux hommes pieux de rendre grâce à Dieu dans ce genre de situation et les porte à témoigner leur gratitude pour les faveurs que Dieu les a comblés.

En général, vivants ou morts les marabouts ont le don de guérir les maladies du corps et de l'âme, d'éloigner le mauvais œil d'assurer de bonnes récoltes etc... S'ils sont morts, les offrandes se font à leurs successeurs. Cependant en Afrique subsaharienne, l'usage du terme a été étendu aux prêtres, chéousses traditionnelles ou sorciers relevant de rites animistes traditionnels que les anciennes croyances et pratiques subsistent avec le maximum de pureté : sacrifices de coq de mouton etc... Bien qu'abusif car se

rapportant à des pratiques peu en rapport avec l'islam. Cet usage est néanmoins devenu courant.

Dans nos sociétés actuelles, l'influence des religions révélées a fait reculer l'activité des devins. La grande majorité des personnes se sont alors orientées vers les marabouts afin de trouver une solution à leur préoccupation. A l'origine, ces grands marabouts ne monnaient pas leurs savoirs mais recevaient souvent des dons importants de la part de leurs fidèles. Cependant dans la société actuelle, il devient commun de payer pour les prières faites pour leurs clients qui se retrouvent dans toutes les couches sociales allant des pauvres aux plus nantis. La prolifération des marabouts est surtout liée à un facteur économique. La dégradation des conditions de vie, d'emplois, a fait de la pratique une activité courante, même dans les pays occidentaux il en existe. Les premiers arrivants étaient des immigrants originaires d'Afrique de l'Ouest à la recherche d'une activité salariale et n'exerçant leur pratique maraboutique que pendant leur temps libre. Mais de nos jours il en existe des marabouts ficelle qui prétendent avoir des pouvoirs magico-religieux de résoudre les problèmes terrestres. En fait ce sont plus des charlatans qui profitent du titre respecté de marabout pour gagner rapidement et aisément de l'argent.

Que dit l'islam du maraboutage ?

De l'avis des musulmans orthodoxes, le maraboutage est une pratique contraire aux règles de l'islam car le prophète (saw) a dit « celui qui consulte un devin, pendant quarante jours sa prière n'est pas acceptée ». De l'étymologie du terme, le marabit est un devin considéré comme sage car ayant étudié au cours de sa retraite les divers aspects de l'islam, sa vie à l'écart du reste des personnes est censée lui donner le recul nécessaire ainsi que le détachement qui leur permet d'obtenir une grande autorité morale.

Il appartient à chaque musulman de faire des efforts sur le plan spirituel en se conformant à la volonté d'Allah afin d'être son propre marabout. Les enseignements du messager nous en donne des exemples tels que l'istikara et la prière du besoin. Nous devons en permanence prendre conscience des pièges de Satan car il a fait le vœu d'égarer tous les fils d'Adam « je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche et par la plupart, tu ne les trouveras pas reconnaissants. » c7v17

© Manessour DRABO

Islam aux Pays Bas : Un musulman sur trois souhaite quitter le pays

Selon un sondage réalisé pour l'émission « Newwerk » de la chaîne de télévision néerlandaise NCRV, 36% des musulmans turcs et marocains résidant aux Pays Bas souhaitent quitter le

pays. Au total 51% des musulmans interrogés songeraient à aller vivre ailleurs. La popularité croissante du député d'extrême droite Geert Wilders est considérée comme la principale cause de ce choix. Le parti pour la liberté (Parti Voor de Vrijheid, PVV) de Geert Wilders fait peur aux musulmans des Pays Bas. 57% des turcs et marocains

s'inquiètent de la notoriété que prend cette formation d'extrême droite. Jusqu'en 2005, Geert Wilders ne représentait que lui-même. Sa notoriété commence à prendre de l'ampleur lorsqu'il qualifie l'islam de « religion arriérée incompatible avec la démocratie ». Il est aussi l'auteur du très controversé film « Fitna », une vidéo condamnée par le monde musulman

Effondrement d'immeubles à Ouagadougou

Le samedi 25 juillet 2009, à quelques heures d'intervalle, deux immeubles en construction se sont écroulés dans la ville de Ouagadougou.

L'un au secteur 17 entre 14h et 15h et l'autre au secteur 3, sur l'Avenue Kwame Nkrumah aux environs de 23h. Le bilan fait état de deux morts et d'une dizaine de blessés. Les causes de ces drames n'ont pas encore été déterminées, mais tout porte à croire

que cela est dû au non respect des normes en matière de construction. En effet, selon Ouamnoaga Gilbert Koala, président de l'Ordre des Architectes 60 % des constructions au Burkina sont anarchiques.



1er master international d'études islamiques et arabes

Le premier master international d'études islamiques et arabes a été lancé, mardi 7 juillet, à Paris. Cette formation, créée à l'Université ouverte de Catalogne (UOC) basée à Barcelone, et dirigée par Mustapha Chérif, islamologue et directeur académique du master, sera ouverte, pour le moment, aux étudiants francophones dès octobre 2009. Elle verra ses cours dispensés totalement en ligne. Le master est accessible à tous dès l'obtention d'une licence (Bac +3).

« On s'aperçoit aujourd'hui que l'islamophobie a pris une dimension inquiétante en Occident et qu'il y a des formes de crispation et de repli de la part des musulmans. Ce sont deux choses auxquelles il faut s'opposer. Conscient que l'ignorance est aussi souvent la cause des problèmes, ce sont la science, la connaissance et la propagation du savoir qui peuvent réellement la faire reculer », a expliqué M. Chérif. La rentrée d'octobre fera office de test. Mais l'engouement suscité autour de cette formation, qui coûte entre 1 500 et 2 000 euros par an, semble présager un succès. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Un tribunal américain relance le visa de Tariq

cher Tariq Ramadan d'entrer aux Etats-Unis. Ce jugement relance les espoirs du professeur et des groupes américains de défense des droits civils qui jugent illégale la décision de Washington. En 2004, Tariq Ramadan avait obtenu un poste permanant à l'Université Notre Dame de South Bend (Indiana). Au terme de la procédure normale de demande de visa, le cas avait été transmis à un tribunal, qui avait confirmé le refus du Gouvernement. Le visa avait été refusé au prétexte de plusieurs dons, totalisant 1670 francs suisses que Tariq aurait fait entre 1998 et 2002 à l'ASP (Association de secours palestinien), une ONG basée en Suisse.

Or, il se trouve que l'ASP est depuis 2003 sur la liste des organisations considérées par Washington comme soutenant le terrorisme, en raison des fonds qu'elle aurait versé au Hamas. Tariq Ramadan, qui enseigne actuellement à l'Université d'Oxford (Angleterre), a toujours soutenu qu'il n'était pas au courant d'un quelconque lien entre l'ASP et le terrorisme. Selon l'arrêt rendu ce vendredi 17 juillet 2009, il n'est pas établi que le fonctionnaire du consulat qui a examiné la demande de visa de Tariq Ramadan ait donné au professeur l'occasion de se prononcer sur la prétendue destination de l'argent versé. Le cas est donc renvoyé à la cour de première instance, qui devra déterminer si le professeur a été confronté à cette allévation et s'il lui a été donné une chance d'apporter la preuve de façon claire et convaincante qu'il ne savait pas, et n'aurait raisonnablement pu savoir, que le bénéficiaire de ses contributions était une organisation terroriste. Si la réponse est non, une nouvelle procédure d'octroi de visa devra être initiée.

Le vendredi 17 juillet 2009, la Cour d'appel fédérale de Manhattan a infirmé le jugement de première instance qui avait permis au Gouvernement d'empê-

Grande mosquée de la Mecque : Adil Kalbani, 1er noir Imam

Selon le New York Times, l'imam Adil Kalbani, fils d'immigrant noir avait peu après, en septembre dernier, il fait, il y a deux ans de cela, un rêve alléait être informé par téléphone que le prémonitoire dans lequel il devenait Roi Abdullah l'avait choisi comme l'imam de la Grande Mosquée de la Mecque, mais à son réveil, il s'était épressé d'écarter ce rêve qu'il avait pris pour une incitation satanique à la

un homme noir à la plus haute distinction à laquelle puisse accéder un imam. Un exploit ! Une première mondiale ! Ainsi, l'imam Adil Kalbani raconte qu'il a été interloqué quand on lui a annoncé que le Roi Abdullah l'avait choisi pour être le premier homme noir à mener des prières à La Mecque.

Poème

La section AEEMB de l'UFR/LAC de l'Université de Ouagadougou a organisé un concours de poésie sur le thème « La femme musulmane ». C'était en prélude à la 3^{ème} édition de sa journée islamique qui s'est tenue le dimanche 14 juin 2009. Nous vous proposons le poème qui a remporté le deuxième prix.

Femme musulmane, femme vertueuse
 Tu es la source de lumière qui illumine les ténèbres
 Chrysanthème de la vertu, tu resteras célèbre
 Fleur protégée tu es une pucelle
 Nymphes de bonnes mœurs, tu es une merveille
 Symbole de la pureté, tu es sans pareille
 O femme qui a su garder sa virginité
 Pour l'amour de DIEU et pour ta dignité
 Quand tu passes pour toi se abaissent les anges
 Ils évoquent ta pureté et te couvrent de louanges

Femme musulmane, femme chaste
 Que ton regard ne se tourne point vers les sirènes
 N'oublie pas que pour les houris, tu seras la reine
 Alors ramène sur toi ton grand voile
 Afin que de ton corps rien ne se dévoile
 Car entre le bien et le mal, point de comparaison
 Par ton caractère amène les sirènes à la maison
 Dans ton voile apparaît toute ta splendeur
 Car apparaît la laideur partout où manque la pudeur

Femme musulmane, femme obéissante
 Pour ton époux, tu es une citadelle
 Contre lui, jamais, tu ne te rebelles
 Pour lui, tu te fais toujours belle
 Tu es cette forteresse quand survient la sécheresse
 Alors par ta tendresse demeurez toujours l'allié-
 gresse
 Par ta douceur, tu lui fais oublier le malheur
 Aupres de toi, il trouvera le bonheur
 Car ta proximité lui procure sérénité

Femme musulmane, femme endurente
 Toi qui sais qu'ici bas tout est passager
 Tu crains DIEU et respecte son Messa-
 ge
 Dans ta prière, recherche le secours
 A ALLAH seul tu feras recours
 O femme pour ton effort sempiternel
 Tu trouveras récompense auprès de l'é-
 ternel
 Des placards pleins de vêtements en
 brocard
 Pour tes égards et ta conduite sans écarts
 Des servantes candides toutes splendides
 Des fruits jamais acides très sapides

O bon DIEU, Toi qui es au ciel
 Ne fait pas connaître à ma sœur le goût
 du fiel
 Fais lui oublier ses moments sans radis
 En l'accueillant en triomphe dans Ton
 Paradis
 Dans sa détresse, viens-lui en secours
 Dans ses efforts, apporte-lui Ton
 concours
 Eloigne d'elle toutes sortes d'afflictions
 Et dans sa solitude accorde-lui Ton af-
 fection
 O femme endure et remercie ALLAH plutôt
 Car le succès, tu le récolteras bientôt.



≧ Konaté Noufou, étudiant en 3^{ème} année SVT

Blague

Lundi à l'atelier, un jeune apprenti se plaint à son collègue de travail :
 - J'en ai marre de ce monde d'individualistes. Personne n'est prêt à lever le petit doigt pour aider son prochain...
 - Qu'est-ce qui te fait dire ça ? demande l'autre.
 - Regarde, ce week-end, mon beau-frère est venu manger à la maison. Comme je dois réparer mon Peugeot, je lui demande "Tu pourrais pas me prêter 100 euros pour que je puisse réparer mon scooter?". Eh bien, tu me croisais si tu veux, ce pourri me les a refusés !
 Et le collègue:
 - Je te prévient tout de suite : moi aussi je suis un pourri !

Le Prophète Muhammad (saw) a dit: «Le silence est une sa-
 gesse mais rare sont ceux qui le pratiquent »

AN-NASR

Bulletin de formation et d'informa-
 tion de l'A.E.E.M.B.
 01 BP 1817 Ouagadougou 01
 Tel/Fax: 50 36 27 89
 Email: comiteexecuti@yahoo.fr
 Site web: www.aeemb.bf
Directeur de publication
 Président de l'A.E.E.M.B.
Rédacteur en chef
 Halidou SAMBARE
Equipe de rédaction
 Boukari OUBA, Moukailou
 OUBA, Hadissa GUISSOU,
 Manessour DRABO, Hamadou
 BAGAYOGO, Mahamadji OULI-
 DRAOGO, Maimouna SORÉ